



Commune de Garnich  
15 rue de l'école  
L-8353 Garnich

Tél: 380019-1

Garnich, le 1<sup>er</sup> juin 2022

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la demande de la commune de Garnich auprès de l'administration de la gestion de l'eau pour la pose d'une canalisation d'eau pluviale dans la rue de Garnich à Hivange, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Environnement en date du 25 mai 2022, référence EAU/AUT/21/1189.

Le dossier et les plans afférents sont déposés aux bureaux du service technique, où le public pourra en prendre connaissance du 2 juin 2022 au 13 juillet 2022 inclus.

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le tribunal administratif. Ce recours doit être introduit dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Garnich, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins:

Le bourgmestre,

La secrétaire,